

Luxembourg, le 3 novembre 2023

Circulaire n° 2023-140

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes

Objet: Présentation de l'outil d'évaluation de la gestion des déchets au niveau communal ou intercommunal établi par l'Administration de l'environnement

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La présente pour vous inviter à une session d'information virtuelle de l'Administration de l'environnement (AEV) concernant le nouvel outil d'évaluation qualitative des déchets au niveau communal ou intercommunal. Cet outil remplacera votre rapport annuel prévu à l'article 35 de la loi modifiée du 21 mars 2012 à partir de 2024 (pour l'année 2023) et sera intégré dans le catalogue de mesures du Klimapakt 2.0.

L'Unité stratégies et concepts de l'AEV vous présentera en détail ce nouvel outil qui permettra à travers un catalogue de critères d'évaluer qualitativement l'état de la gestion des déchets dans les communes (en termes de « service au citoyen »). Les données saisies doivent être transmises au moyen d'eRA à l'AEV qui publie à son tour les résultats sur un site internet accessible au public.

La session virtuelle sera aussi l'occasion de répondre à toutes vos questions.

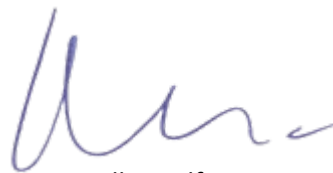
Date et heure : 28 novembre 2023 de 14h00 à 15h30h

Inscription : communication@aev.etat.lu

Le lien du webinaire vous sera envoyé peu avant le début.

En espérant pouvoir vous accueillir le 28 novembre 2023, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Joëlle Welfring

